



D.2021.04.07.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Avril 2021

5 – PROJETS TERRITORIALISES**5.2 – Ligne A en XXL : Avenant n°2 au marché n° 52M 2018 13470 M – Assurance Dommages Ouvrage : autorisation de signer l'avenant n°2**

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2018.07.11.6.10 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le Cabinet DE BARDIES/AXA France le marché d'assurance Dommages Ouvrage n° 52M 2018 13470 M.

Le présent avenant, sans incidence financière, a pour objet de prendre en compte le transfert à la société SPEC JDG ASSURANCES de la part de marché conclu avec le Cabinet DE BARDIES/ AXA France. Ce transfert fait suite à la cessation et au transfert d'activité.

Aux termes de l'avis du Conseil d'Etat n° 364.803 du 8 juin 2000, le transfert du contrat est subordonné à l'accord préalable de la collectivité publique.

La société SPEC JDG ASSURANCES se substitue au Cabinet DE BARDIES/ AXA France dans tous ses droits et obligations contractuels.

Le transfert de cette part du marché ne comporte aucune autre modification au marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°2 au marché n° 52M 2018 13470 M, comportant transfert de la part du marché du Cabinet DE BARDIES/ AXA France à la société SPEC JDG ASSURANCES.

.....

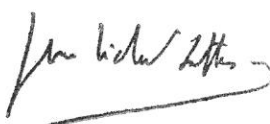
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2018 13470 M conclu avec la société SPEC JDG ASSURANCES.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



Doublement de la Capacité de la ligne A

ASSURANCE CONSTRUCTION

AVENANT N° 2

N° MARCHE : 52M 2018 13470 M

Avenant de transfert
AXA – Cabinet de BARDIES/AXA- SPEC JDG ASSURANCES



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 boulevard de la Marquette – BP 10416 - 31004 TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20210412-20210407-5-2D-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021
--

7

2

10

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure au 1^{er} janvier 2021.

Fait en deux exemplaires,

A Toulouse

le 19/03/2021

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société SPEC JDG ASSURANCES
(Cachet et signature)

JDG Assurances
1 Rue Alsace Lorraine - 31000 Toulouse
Toulouse : 05 82 95 90 75
Paris : 01 88 32 99 60
Marseille : 04 28 29 93 80
mail : agence.jdg@axa.fr
N°ORIAS : 17093178 / 17003013 / 20007768
ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS

TISSEO INGENIERIE

agissant au nom et pour le compte de TISSEO COLLECTIVITES,
(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-2D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-2D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021



Doublement de la Capacité de la ligne A

ASSURANCE CONSTRUCTION

AVENANT N° 2

N° MARCHE : 52M 2018 13470 M

Avenant de transfert
AXA – Cabinet de BARDIES/AXA- SPEC JDG ASSURANCES



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 boulevard de la Marquette – BP 10416 - 31004 TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-2D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du Doublement de la Capacité de ligne A du métro, un marché relatif à l'assurance Dommages Ouvrage a été conclu, suite à la délibération D.2018.07.11.6.10 en date du 3 octobre 2018, avec le Cabinet DE BARDIES/AXA France .

Le présent avenant a pour objet le transfert à la société SPEC JDG ASSURANCES de la part du marché conclu avec le Cabinet DE BARDIES/AXA France. Ce transfert fait suite à la cession de l'activité du Cabinet DE BARDIES/AXA France à la société SPEC JDG ASSURANCES .

Cet avenant est sans incidence financière.

En conséquence :

- Le titulaire désigné à l'article 1 de l'Acte d'Engagement du marché n° 52 M 2018 13470 M devient :
 - SPEC JDG ASSURANCES, dont le représentant légal est Monsieur Jules JULIAN
- La domiciliation des paiements du marché est modifiée.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 2

Le présent avenant de transfert prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 3 – ADRESSE DU CONTRACTANT ET REGLEMENT DES COMPTES

L'adresse du siège social de la société SPEC JDG ASSURANCES est :

1 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
Identifié sous le numéro SIREN: 848 132 080 E

- Pour le règlement des comptes du marché, les indications sont celles mentionnées ci-après :

- Compte ouvert au nom de : SPEC JDG ASSURANCES
- Établissement financier : BNP PARIBAS
- Code banque : 30004
- Code guichet : 00765
- Numéro du compte : 00010353410
- Clé RIB : 68
- IBAN : FR76 3000 4007 6500 0103 5341 068

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES

La société SPEC JDG ASSURANCE se substitue au Cabinet DE BARDIES dans l'exercice de la totalité des droits et obligations de celle-ci issus de l'exécution du marché n° 52M 2018 13470 M, tant dans ses relations avec le Maître d'Ouvrage qu'à l'égard des tiers.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100905-20200420-2020-04-20-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure au 1^{er} janvier 2021.

Fait en deux exemplaires,

A Toulouse

de 19/03/2021

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société SPEC JDG ASSURANCES
(Cachet et signature)

JDG Assurances
1 Rue Alsace Lorraine - 31000 Toulouse
Toulouse : 05 82 95 90 75
Paris : 01 88 32 99 60
Marseille : 04 28 29 93 80
mail : agence.jdg@axa.fr
N°ORIAS : 17003178 / 17003013 / 20007768
ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS

TISSEO INGENIERIE

agissant au nom et pour le compte de TISSEO COLLECTIVITES,
(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210412-20210407-5-2D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

